



Communiqué de Presse

Réforme de l'apprentissage : et les jeunes ?

À Courbevoie, le 13 février 2018

Le Gouvernement dévoilait vendredi ses premières mesures pour l'apprentissage. La JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) observe des annonces en demi-teinte loin des ambitions que prévoyait le rapport initial, suite à la concertation présidée par Sylvie Brunet : formation au droit du travail oubliée, discrimination par l'âge qui perdure, aide au transport qui répond partiellement aux besoins des premiers concernés...

La JOC défend le statut des apprenti-e-s depuis des décennies et construit avec eux des propositions concrètes pour défendre leurs conditions de vie et de travail. Elle attendait beaucoup du Gouvernement qui avait affiché la volonté de développer l'apprentissage, prometteur pour l'insertion professionnelle des jeunes, et redorer l'image d'une filière souvent perçue comme la « voie de garage ». Les mesures concernant une meilleure information sur l'apprentissage et ses filières dès le collège sont encourageantes, tout comme la volonté du Gouvernement à rendre le dispositif Erasmus plus accessible aux apprenti-e-s. En revanche, certaines mesures sont une atteinte à leurs droits.

Les apprenti-e-s ne perdront plus leur année en cas de rupture de contrat et resteront scolarisés? Bonne nouvelle. Mais la JOC reste prudente : *« il ne faut pas que cela soit la porte ouverte à tous les abus de la part des employeurs, la levée de l'obligation pour les entreprises à passer par les prud'hommes en cas de rupture de contrat est une menace pour les apprentis »,* rappelle Lola Mehl, présidente de la JOC. Quant aux mesures annoncées pour *« lever les freins »* des entreprises notamment sur la réglementation des horaires en les portant à 40 heures par semaine dans certains secteurs, comme le bâtiment ou les travaux publics : *« Cela me semble très grave comme recul des conquises sociaux, notamment pour les apprenti-e-s mineur-e-s ! »,* s'inquiète Lola Mehl.

Par ailleurs, la JOC regrette que la rémunération des apprenti-e-s en fonction de leur âge soit maintenue. Une discrimination par l'âge qui renforce les inégalités ainsi qu'un véritable sentiment d'injustice à ne pas être payés à la même hauteur, comme Adrien en témoigne ; ancien apprenti : *« étant mineur, j'étais à 35% du Smic, c'est le salaire minimum. C'est à dire 600 euros par mois. Alors que, du fait de l'éloignement j'avais un loyer à payer et d'autres dépenses. Je ne trouve pas normal qu'il y ait une différence de salaire selon si on est mineur ou majeur ».*

L'aide de 500 euros pour le permis de conduire ne répond que partiellement aux besoins de mobilité pour les jeunes issus du milieu ouvrier et des quartiers populaires. L'obtention du permis ne leur garantira pas d'avoir les ressources nécessaires pour acquérir une voiture, notamment au début de leur apprentissage. Cette aide exclut les apprenti-e-s mineur-e-s et s'adresse en priorité aux jeunes qui réalisent leur apprentissage en études supérieures.

Enfin, la JOC regrette que ses propositions n'aient pas été retenues. Elle demandait, notamment, à ce qu'une formation au droit du travail soit donnée à l'ensemble des apprentis, par le CFA, en présence des maîtres d'apprentissage - un savoir indispensable dans le cadre d'une première expérience professionnelle. La proposition qui apparaissait dans le rapport remis par Sylvie Brunet ne semble malheureusement pas retenue. D'autres revendications liées à l'amélioration des conditions de vie (logement, autonomie), de travail et de rémunération auraient été bienvenues, afin de permettre à l'apprentissage de devenir un véritable cursus au service de l'insertion professionnelle et de l'autonomie de tous les jeunes.

Contact presse

Asmahan BAUCHET

01 49 97 00 18

06 79 64 28 79

asmahan.bauchet@joc.asso.fr

Jeunesse Ouvrière
Chrétienne

-

246 Bd Saint Denis - BP36

92403 Courbevoie CEDEX

Tél. : 01 49 97 00 00

www.joc.asso.fr